

# ACTING FOR LIFE

## Note Technique

### Les dangers d'une ethnicisation des conflits agriculture-élevage



©Gilles Coulon / Campement à proximité du carrefour de la Kompienga, Burkina-Faso.  
Retour à Fada N'Gourma au Burkina-Faso. 15 juin 2016

### Synthèse

*Au Burkina – comme dans le reste du Sahel – les conflits agriculture-élevage relèvent d'une réalité souvent plus complexe qu'une opposition ancestrale entre communautés aux intérêts divergents.*

*Au cours des 50 dernières années, agriculteurs et éleveurs se sont massivement convertis à l'agropastoralisme, face à des risques climatiques croissants. Il n'existe donc que très peu de producteurs agricoles ou de pasteurs « purs ». De plus, l'élevage n'est plus le seul fait d'un nord dit « pastoral », mais occupe dorénavant une place centrale dans les régions du centre et du sud, notamment en zones cotonnières.*

*Si cette évolution a conduit à une certaine intensification des productions – surtout avec la pratique de l'embouche, la mobilité des troupeaux reste une nécessité absolue, qui est toutefois confrontée à des difficultés grandissantes. En dépit des cadres de concertation mis en place, les conflits peuvent prendre alors des proportions inquiétantes, avec le risque d'une fracture sociale pouvant perdurer au-delà des générations.*

*Des percées significatives sont à enregistrer, mais qui doivent être sous-tendues par des politiques publiques adaptées. De la RAF (1984) à la Loi d'orientation sur le Pastoralisme (2002), le Burkina s'est cependant démarqué par une approche cloisonnée de l'espace agricole et pastoral. Avec le projet de LOASPHF, le législateur laisse aussi subsister une ambivalence de fond, en reconnaissant l'importance de la mobilité, mais en maintenant l'option d'une sédentarisation générale de l'élevage.*

*En révélant la difficulté croissante d'accéder aux ressources pastorales et à être mobile, les conflits mettent donc en évidence le rôle fondamental d'arbitrage que l'État doit jouer comme garant d'une approche équitable de l'agriculture et de l'élevage, sans laquelle ils continueront d'être stigmatisés à tort sur la base de l'appartenance ethnique.*

À un moment de l'histoire où les pays ouest-africains sont secoués par des affrontements intercommunautaires graves, les conflits récurrents agriculteurs-éleveurs constituent un enjeu social, mais aussi économique et politique, qui exige donc d'être abordé avec précaution. C'est l'objet de la présente note technique.

## 1. Du pasteur à l'agropasteur : un remaniement en profondeur des systèmes d'élevage

Pendant longtemps, l'économie rurale des pays sahéliens a reposé sur une bipolarisation des productions agricoles et pastorales. Surtout pratiqué dans le nord, l'élevage permettait de valoriser des zones où les aléas pluviométriques imposaient une limite naturelle aux cultures céréalières. À l'inverse, l'agriculture était surtout le fait des régions du sud, tandis que les maladies du bétail (surtout la trypanosomiase) y imposaient une barrière au développement de l'élevage, en particulier bovin. Les échanges entre agriculteurs et éleveurs à l'occasion des transhumances saisonnières (lait, céréales, fumure) témoignaient d'une complémentarité économique entre les systèmes et contribuaient à tisser des liens sociaux étroits entre les communautés.

Cette dynamique se vérifiait aussi dans des régions où agriculteurs et éleveurs cohabitaient déjà. Ainsi, au Burkina, à la fin des années 1960, la Subdivision de Sebba était décrite comme une région marquée par de profondes différences entre, d'un côté, les pasteurs Peuls et, de l'autre, les agriculteurs Gourmantche, sans qu'il y ait une réelle combinaison d'activités agricoles et pastorales au sein de mêmes unités domestiques. La pluviométrie abondante et régulière des années 1950 et 1960 a marqué un premier tournant, avec la montée du front agricole vers le nord qui a incité les agriculteurs nouvellement installés à s'investir dans l'élevage pour profiter de l'espace disponible. Au Niger, pendant cette période, une importante bande agropastorale intermédiaire s'est ainsi développée d'ouest en est, à travers tout le pays. Au Burkina, l'abondance des productions céréalières a aussi poussé certaines communautés agricoles à devenir agropasteurs, par exemple les Gourmantche du Yagha qui, dans les années 1950, échangeaient des greniers de sorgho de bas-fond auprès des Peuls, contre du gros bétail.

À partir des années 1970, les sécheresses ont ensuite conféré à l'agropastoralisme une fonction vitale d'adaptation aux risques climatiques. Des communautés pastorales se sont investies dans l'agriculture pour se relever plus rapidement des crises et reconstituer leurs troupeaux, tandis que l'acquisition de bétail permettait aux agriculteurs de sécuriser l'économie familiale dans les mauvaises années et d'investir les revenus tirés de l'agriculture dans les bonnes années. Les dernières décennies ont vu aussi une descente de certains systèmes d'élevage vers le sud, qui s'est reflétée dans l'adaptation croissante du zébu à la trypanosomiase.

En fonction des itinéraires techniques suivis, l'agropastoralisme repose dorénavant sur de multiples combinaisons possibles entre productions animales et agricoles et sur une recherche constante d'un équilibre délicat entre deux activités complémentaires, mais exigeantes en main d'oeuvre, et qui nécessitent d'accéder à la fois à des terres agricoles et à des ressources en pâturages.

La convergence des communautés rurales vers l'agropastoralisme a des implications importantes. D'une part, il n'existe que très peu de pasteurs, ou à l'inverse, d'agriculteurs « purs » qui ne vivraient que d'un seul type de production. L'opposition « agriculteurs-éleveurs » relève donc d'une vision réductrice d'une réalité plus complexe. D'autre part, l'élevage n'est plus le seul fait du nord dit « pastoral », mais aussi des zones méridionales, dont certaines sont devenues de grandes régions d'élevage. Au Mali, par exemple, les plus grandes régions productrices sont dorénavant situées dans le centre et le sud du pays, notamment en zone cotonnière.

## 2. La mobilité du bétail : un trait commun à tous les systèmes agropastoraux

La convergence vers l'agropastoralisme aurait pu entraîner une sédentarisation des systèmes d'élevage et une évolution générale vers l'intensification. La réalité des choses s'est avérée plus complexe.

En premier lieu, là où l'abondance et la stabilité des ressources pastorales le permettaient, on a effectivement relevé une relative intensification des productions. Ainsi, l'augmentation spectaculaire des exportations d'animaux en vif par le Burkina entre 1982 et 2001 (multiplication par 2,6 pour les bovins, 3,4 pour les ovins et 5,6 pour les caprins) n'a été possible que par une forte dynamique des systèmes agropastoraux, entre autres avec le développement de l'embouche des ruminants<sup>1</sup>.

Mais, avec le recul, force a été de reconnaître que le contexte sahélien est bien loin des élevages européens ou nord-américains, où il est possible de maîtriser parfaitement les paramètres de la production herbacée et d'accéder en plus à des volumes importants d'intrants. L'intensification des productions animales au Sahel est souvent circonscrite à des écosystèmes privilégiés (par exemple le delta du Fleuve Niger au Mali) ou à des zones riches en sous-produits agricoles de qualité (bassin arachidier au Sénégal, zones cotonnières dans le sud du Burkina et du Mali). Cette intensification nécessite aussi des intrants, qui sont coûteux. Une analyse récente de la FAO<sup>2</sup> relève qu'au Burkina, le coût de production d'un kilo de viande passerait de 720 FCFA pour un animal élevé dans un système transhumant à 2 460 FCFA en système intensif. Or, face à l'ouverture du marché mondial de la viande et à la concurrence sur les marchés côtiers, il est essentiel pour le pays de maintenir un prix concurrentiel auprès du consommateur urbain, afin de pouvoir conserver ses parts de marchés.

En second lieu, pour la grande majorité des agropasteurs, la mobilité du troupeau familial est restée une nécessité absolue, face à des ressources en pâturages dispersées, imprévisibles et déséquilibrées d'une saison ou d'une année à l'autre. On la retrouve tout autant dans les systèmes agricoles les plus sédentaires tels que la zone cotonnière au Mali où, en fonction de la taille du troupeau bovin, les producteurs pratiquent la transhumance sur de longues distances.

En permettant aux animaux d'accéder à différents types de pâturages herbacés et arborés, la mobilité permet d'augmenter la productivité du bétail, de maintenir le capital reproducteur et de renforcer sa résilience en situation de crises. Plusieurs recherches comparatives ont confirmé ainsi que les animaux transhumants sont plus productifs que les animaux sédentaires. La mobilité permet aussi d'optimiser les échanges avec les communautés locales dans les zones d'accueil et d'accéder aux marchés pour vendre des animaux et les excédents laitiers. De fait, la contribution des transhumants à l'approvisionnement de la filière est fondamentale. De plus, dans les systèmes transhumants, la mobilité permet de produire de la viande en marchant, ce que les opérateurs de la filière au Burkina savent mettre aussi à profit en rallongeant les temps de voyage vers les marchés terminaux dans les pays côtiers, afin de faire gagner du poids aux animaux<sup>3</sup>.

Contrairement à l'opinion répandue, la mobilité est également bonne pour l'environnement. Les apports de la recherche et du développement ont confirmé l'importance du facteur climatique sur la productivité des pâturages naturels, plutôt que la charge animale. Par ailleurs, l'interaction entre le bétail et la végétation est nécessaire pour la stabilité de la strate herbacée (dissémination et enfouissement des graines) et pour la régénération de la strate arborée (digestion des fruits par les animaux). En fin d'analyse, les phénomènes de dégradation des parcours d'élevage sont plutôt le fait des zones méridionales densément peuplées, où la fragmentation des pâturages au sein des terroirs agricoles oblige à confiner les troupeaux dans des espaces restreints et à limiter leur mobilité.

En troisième lieu, la pratique de l'élevage et l'organisation de la mobilité exigent du temps et des compétences. Pour de nombreuses communautés d'origine agricole, le recours à une main-d'œuvre extérieure qualifiée (en particulier peule) pour le gardiennage et la conduite de leurs animaux est une pratique répandue. La visibilité des Peuls dans les mouvements de troupeaux ne doit pourtant pas conduire à faire un amalgame systématique entre le berger et la propriété des animaux. Au Mali, par exemple, les Peuls conduisent souvent en transhumance des animaux appartenant à d'autres communautés, dont les consignes (avancer vite, garantir des animaux en bon état à l'arrivée en exploitant toutes les ressources disponibles sur le chemin) sont justement source de conflits.

1 RENARD J-F, 2003, Analyse des filières de commercialisation des productions et des intrants d'élevage au Burkina Faso, Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC), Ouagadougou.

2 FAO, avril 2014, Capitalisation des appuis au développement du pastoralisme au Burkina Faso.

3 CORNIAUX C., THEBAUD B., GAUTIER D., 2012, La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du voyage à pied, Nomadic Peoples, Volume 16, Issue2, 2012: 6-25.

### 3. Les facteurs de menace et la réalité des « conflits agriculteurs-éleveurs »

La mobilité des animaux est confrontée à des difficultés majeures qui fragilisent les systèmes agropastoraux et menacent leur équilibre. Au cours des 20 dernières années, la baisse de la fertilité des terres, la pression démographique et le développement des cultures de contre-saison se sont traduites par une extension des superficies cultivées (notamment dans les zones cotonnières, très consommatrices d'espace) au détriment des ressources pastorales : réduction des pâturages, mise en culture des bas-fonds et des espaces forestiers, morcellement des zones de pâture et blocage de nombreux couloirs de passage. Les difficultés d'acheminement du bétail pénalisent aussi la fonctionnalité de la filière, non seulement entre les pays sahéliens, mais aussi en direction des marchés côtiers.

Les motifs à conflits sont donc nombreux. Les dégâts de champs peuvent survenir facilement à cause de l'obstruction des couloirs, de l'occupation des pâturages de saison sèche ou du stockage prolongé des récoltes dans les champs. Les infrastructures de développement tendent à privilégier l'agriculture au détriment de l'élevage. Comparativement au champ de l'agriculteur, le pâturage reste une ressource au statut précaire et les éleveurs sont souvent perçus comme des populations sans terres, sans attaches et donc sans véritables droits. Même s'il contribue encore à limiter l'ampleur des conflits, le capital social existant entre les communautés a eu tendance à s'éroder. Devenus agropasteurs, les anciens agriculteurs fument leur champ avec leurs propres animaux auxquels ils réservent leurs sous-produits agricoles, au lieu de recourir aux éleveurs. Les conditions d'accueil des transhumants se sont durcies et le système des logeurs, basés sur des liens sociaux intercommunautaires forts et sur des avantages mutuels, s'est affaibli.

Les événements du 21 décembre dernier dans le nord du Togo resteront ainsi pour longtemps dans la mémoire collective : plus de 10 corps retrouvés, des dizaines d'animaux tués, des blessés graves, des corps en brousse découverts bien après les événements. De même, la situation dans le nord du Nigeria et du Ghana a pris des proportions inquiétantes et les pays sahéliens n'échappent pas au triste constat d'une détérioration générale du climat social entre les communautés. Au Burkina, entre 2005 et 2011, le Ministère des Ressources Animales a enregistré près de 3 900 conflits. Certes, nombre d'entre eux sont résolus localement. Pour l'année 2011, le rapport annuel du MRA signale ainsi que 249 comités de gestion sont parvenus à résoudre à l'amiable 797 conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles, avec un accent croissant sur la mise en place des cadres de concertation provinciales ou communales et sur la protection des victimes par les autorités locales.

Malgré cela, des conflits meurtriers violents restent récurrents et entraînent dans leur sillage des pertes humaines et économiques importantes. Les situations les plus critiques sont survenues en 2007 à Gogo (Zoundwéogo) et en 2008 à Perkoura (Poni). Pour ces deux cas seulement, les médias font état de 55 morts et de nombreux blessés, 197 cases incendiées, 28 motos, mobylettes et vélos détruits, 1 200 volailles tuées, plus de 3 000 bovins abattus ou disparus, 450 ovins et caprins tués, 14 charrues brûlées, 30 tonnes de céréales incendiées, et 7 millions de FCFA disparus. À Gogo, près de 3 000 personnes ont été déplacées<sup>4</sup>.

De plus en plus médiatisés, ces conflits trouvent trop souvent une interprétation facile et immédiate dans l'appartenance ethnique des parties en présence, les Peuls étant tour à tour instigateurs criminels ou, à l'inverse, victimes d'un génocide organisé<sup>5</sup>. Le problème de l'accès aux ressources ou de la précarité croissante des conditions de production pour l'élevage passe alors au second plan, alors que ces conflits sont le révélateur de causes plus profondes liées la difficulté grandissante d'accéder dans la paix et dans la sécurité à des espaces de pâture ou à des points d'eau.

4 Le Pays, 20 septembre 2011, Des mécanismes pour instaurer un climat de paix, d'entente et de solidarité.

5 Le Faso.Net, 31 mai 2012, Conflits agriculteurs-éleveurs : vers un génocide des Peuls ?

## 4. Des alliances stratégiques entre la société civile et les autres acteurs du développement

Au cours des dernières années, la nécessité croissante de gérer des conflits, mais aussi mieux les comprendre, a débouché sur un partenariat accru entre le monde du développement et les organisations de la société civile, en particulier pastorale. C'est le cas de AFL qui, grâce à un cofinancement de l'UE, de l'AFD et du Groupe Air France, travaille depuis 2009 avec une vingtaine de partenaires locaux à travers huit pays de la sous-région sur la gestion inclusive et équitable des ressources pastorales, sur l'appui à la mobilité transfrontalière du bétail et sur la filière bétail-viande. Parmi ses partenaires au Burkina, on doit signaler en particulier le RECOPA et son antenne de l'Est (Fada N'Gourma) qui a accompli un travail remarquable au cours des dernières années sur la sécurisation des couloirs de passage. AFL travaille aussi étroitement avec le Réseau sous-régional Billital Marobé (RBM), où l'on retrouve tant des Peuls que d'autres communautés impliquées dans l'élevage et qui occupe (avec le ROPPA) un rôle pivot dans le dialogue actuel entre la CEDEAO et les organisations de la société civile sur l'avenir du secteur élevage.

AFL participe ainsi au renforcement de la viabilité économique des systèmes d'élevage, grâce à l'approvisionnement de plus de 10 000 tonnes d'aliment bétail, directement gérées par les organisations d'agropasteurs. Au niveau de la mobilité du bétail, AFL a travaillé à la sécurisation des couloirs de passage (plus de 2 000 kms de tronçons stratégiques négociés, balisés et aménagés avec des puits et des aires de pâtures), ainsi qu'à l'équipement de 35 marchés à bétail secondaires.

Une autre contribution touche la facilitation de débats informés multi-acteurs destinés à les faire réfléchir ensemble sur des sujets essentiels pour l'avenir : sécurisation de la mobilité pastorale, développement des systèmes agropastoraux, efficacité des filières traditionnelles, foncier pastoral, fiscalité liée à l'élevage ou politiques de promotion des exportations de bétail.

Pour ce faire, AFL s'est appuyé sur des approches novatrices développées depuis 2000 par l'Association de Recherche pour l'Éducation, une ONG d'éducation des adultes en langues nationales basée à Dakar, et qui avait déjà élaboré et diffusé des modules d'animation et de formation sur le pastoralisme au Sahel, en suivant une méthode pédagogique unique. Depuis, un nouveau Module de Formation et d'Animation sur le Commerce du Bétail en Afrique de l'Ouest a été conçu par AFL, avec l'ARED et le CIRAD<sup>6</sup>. L'appropriation de ces outils par les acteurs concernés s'est appuyée sur la formation de facilitateurs endogènes en mesure d'animer des ateliers rassemblant à la fois des producteurs (y compris analphabètes), des collectivités décentralisées, des services techniques, des organisations de producteurs et des représentants de la société civile.

Mais ces contributions, encore modestes, ne peuvent avoir un impact durable que si elles sont sous-tendues par des politiques publiques adaptées.

<sup>6</sup> Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

## 5. Le cadre législatif et institutionnel

Ce cadre est complexe et il a évolué avec le temps. En suivant la RAF de 1984 jusqu'à la Loi d'Orientation relative au Pastoralisme de 2002, la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural de 2007 et le projet de Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, Halieutique et Faunique de 2013 (LOASPHF), on peut mesurer le long chemin parcouru.

Cependant, comparativement aux autres pays sahéliens, le Burkina s'est démarqué par une approche cloisonnée de l'espace agricole et pastoral, déjà affirmée dans la RAF (avec les zones pastorales aménagées), et que l'on retrouve dans la Loi d'Orientation relative au Pastoralisme (avec les espaces pastoraux d'aménagement spécial). L'esprit de ces lois procède d'une vision dichotomique de l'espace et des producteurs avec d'un côté, les éleveurs et de l'autre, les agriculteurs, sans qu'on ait le sentiment d'être en face d'acteurs du monde rural considérés à parts égales. Toujours d'actualité, la question des critères de mise en valeur en est une autre illustration. Si le défrichement et la production agricole sur un espace donné confère de facto un droit foncier solide, la mise en valeur pastorale requiert des investissements et le respect de cahier de charges stricts.

À un autre niveau, il subsiste une ambivalence de fond entre d'un côté, la reconnaissance de l'importance de la mobilité et, de l'autre, une vision sédentaire et intensificatrice de l'élevage. Cette dualité est particulièrement frappante dans les orientations prises par le projet de LOASPHF<sup>7</sup>. Le texte réaffirme d'un côté l'importance fondamentale de la transhumance, mais souligne de l'autre qu'il convient de créer les conditions nécessaires pour une transition des systèmes extensifs vers l'élevage intensif et sédentaire (Titre III.9), avec la construction d'un plan national de l'élevage sédentaire et intensif, en collaboration avec les collectivités territoriales (Art. 98).

En instaurant une démocratie locale et en responsabilisant des instances locales de décision, la décentralisation a été, depuis ses débuts, porteuse d'espoirs. Toutefois, l'exercice de cette démocratie tend trop souvent à se faire en faveur des communautés autochtones, au risque de marginaliser l'élevage et les utilisateurs temporaires des ressources, tels les transhumants. Il est aussi frappant de constater qu'au moment de prendre des décisions collectives (par exemple pour les plans communaux de développement), des producteurs pourtant impliqués dans l'élevage vont se considérer soudainement comme agriculteurs et décider en défaveur du maintien de ressources pastorales.

À l'échelle de la sous-région, il reste également un immense chemin à parcourir. L'importance stratégique de la mobilité est désormais reconnue par l'Union Africaine dans son Cadre Politique pour le Pastoralisme en Afrique, et cette mobilité est désormais légalement protégée dans la plupart des pays sahéliens. Le certificat international de transhumance de la CEDEAO facilite aussi la mobilité transfrontalière des troupeaux entre ses États membres. Toutefois, si elles restent encore à être améliorées, les politiques et la législation ne sont plus désormais les principales entraves à la mobilité au Sahel, mais c'est plutôt leur mise en oeuvre qui est actuellement critique. Les couloirs de passage doivent être réhabilités et protégés sur de longues distances pour sécuriser les mouvements internes ou transfrontaliers du bétail. Des services adaptés à la mobilité du cheptel doivent être renforcés (notamment l'accès à l'aliment bétail et les soins vétérinaires). L'accès aux pâturages et aux points d'eau le long des corridors doit être garanti.

<sup>7</sup> Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, octobre 2013, Etude sur l'élaboration d'une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, halieutique et faunique (LOASPHF) au Burkina Faso.

## 6. Conclusion : un besoin vital de mise en cohérence

La place de l'élevage au Burkina n'est plus à démontrer, de même que l'importance de maintenir dans le pays une paix sociale sans laquelle il ne peut y avoir de développement durable.

Le rôle de l'État a été redéfini et son repositionnement a abouti à transférer des compétences au niveau local. Toutefois, son poids reste indéniable comme garant d'un cadre de référence fondé sur une approche équitable de l'agriculture et de l'élevage, sans laquelle les conflits intercommunautaires continueront d'être stigmatisés sur la base de l'appartenance ethnique.

Cette « ethnicisation » des conflits trouve trop souvent sa source dans une série de facteurs dont le plus prégnant est l'accès aux ressources, en lien avec les aléas climatiques et le besoin vital de mise en cohérence du cadre législatif et institutionnel. Pour faciliter les négociations entre usagers, les règles régissant l'occupation de l'espace et l'exploitation du milieu doivent pouvoir se référer à des principes fondamentaux dont la fonctionnalité est assurée à travers l'ensemble de l'appareil législatif et institutionnel. Or, confiner le pastoralisme au niveau de zones circonscrites et dissocier les espaces agricoles des espaces pastoraux ne peut qu'entretenir un clivage artificiel entre « éleveurs peuls » et « agriculteurs sédentaires ». Reconnaître l'importance de la mobilité, tout en précisant qu'il ne s'agit que d'une phase transitoire vers une sédentarisation de l'élevage, place aussi le producteur face à un dilemme insoluble, alors qu'il sait que ses animaux doivent impérativement continuer à se déplacer.

Le sentiment d'injustice est un puissant moteur de révolte et de conflit armé. Au Niger central, le rationnement de l'aide alimentaire pour les pasteurs pendant la sécheresse de 1984 a marqué le déclenchement d'affrontements aigus entre les communautés Touareg et l'armée qui ont été le précurseur d'une longue période d'insécurité. Dans l'est du pays, un conflit intercommunautaire entre Peuls, Toubou et Arabes a duré 15 ans et a tourné autour du contrôle des zones de pâturages et des points d'eau pastoraux. Longtemps catalogué comme un conflit ethnique, un retour historique sur ses origines a montré qu'il s'agissait en fait pour certaines communautés de reprendre des territoires qui leur avaient été confisqués 70 ans auparavant par l'administration coloniale.

La situation critique de certains pays d'Afrique de l'Est (Kenya et Ouganda en particulier) montre bien qu'une occupation pastorale fondée exclusivement sur la violence et l'usage des armes est très dommageable d'un point de vue politique et social, bien sûr, mais aussi économique. Ainsi, dans le nord du Kenya, à la fin des années 1980, on estimait qu'environ 40 % des territoires de parcours n'étaient pas accessibles à cause des vols de troupeaux et des attaques à main armée. Pourtant, ces territoires renfermaient des pâturages d'une grande qualité dont l'absence d'exploitation se traduisait chaque année par des pertes importantes en productions animales pour le pays<sup>8</sup>.

Lorsque les conflits sont apaisés, mais sans être véritablement réglés, la rancune peut s'installer dans la durée, comme le montre le conflit récent survenu dans la Commune de Mané (Sanmatenga) où un vol de bétail survenu en mars a entraîné un mois plus tard des représailles entre villages, occasionnant la mort d'un éleveur, des blessés graves, des habitations incendiées et de nombreux déplacés<sup>9</sup>.

Au-delà de leurs impacts directs sur les productions animales et sur le secteur de l'élevage, les conflits entre producteurs qui agitent le monde rural burkinabé comportent donc aussi le risque majeur de provoquer une fracture sociale pouvant traverser les générations et constituer un lourd héritage pour le futur. Une telle perspective serait d'autant plus regrettable que l'histoire rurale du Burkina a été façonnée par un brassage unique de populations dont les villages et leurs quartiers témoignent toujours de liens étroits de proximité et de cohabitation entre les groupes humains.

Le législateur burkinabé rappelle à juste titre que la gestion des conflits commence par leur prévention à travers une bonne organisation, formation et information des acteurs, ainsi que par un bon aménagement des ressources naturelles et l'organisation de leur accès équitable pour que tous les acteurs y aient droit<sup>10</sup>. Liés directement à la concurrence entre l'agriculture et l'élevage sur les espaces ruraux (plutôt qu'entre « agriculteurs » et « éleveurs »), ces conflits mettent donc en évidence le rôle fondamental d'arbitrage que l'État doit jouer dans la gestion des ressources pastorales, afin de créer les conditions favorables à une sécurisation des droits et au maintien de la paix civile.

8 (INTEGRATED PROJECT IN ARID LANDS (IPAL), 1984, Technical Report A-6, Integrated Resource Assessment and Management Plan for Western Marsabit District, Northern Kenya, Part 1, Unesco Programme on Man and Biosphere, Nairobi).

9 Faso Presse, 28 avril 2014, Conflits entre agriculteurs et éleveurs à Mané : un mort et de nombreux déplacés.

10 LOASPHF, Titre III-20 (Gestion des conflits en milieu rural).

# ACTING FOR LIFE

40 avenue de l'Europe  
BP 07  
F93352 Le Bourget Cedex  
France

Acting for Life est une association reconnue d'utilité publique  
(statut accordé par le décret du 11 mars 2002)

**Tél :** (+33) (0)1 49 34 83 13 - **Fax :** (+33) (0)1 49 34 83 10  
**E-mail :** [contact@acting-for-life.org](mailto:contact@acting-for-life.org) - **site web :** [www.acting-for-life.com](http://www.acting-for-life.com)